



**REUNION DU BUREAU
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE ALLIER AVAL**

16 novembre 2005 – 14h30
Fédération de pêche du Puy de Dôme – LEMPDES

COMPTE RENDU

Contact :

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval
Structure porteuse : Etablissement Public Loire
12 avenue des Landais 63 170 AUBIERE
Tél : 04 73 27 60 45
Fax : 04 73 15 23 10
e-mail : helene.etienne@eptb-loire.fr

Réunion du bureau de la CLE – le 16 novembre 2005

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Paul BERNARD, Conseiller Général du Cher
- Mme Anne Marie DEFAY, Vice-présidente du Conseil Général de l'Allier en charge de l'agriculture et de l'environnement, Vice-présidente de la CLE du SAGE Allier aval
- M. Bernard SAUVADE, Conseiller Général du Puy de Dôme, Président de la CLE du SAGE Allier aval
- M. René VINZIO, représentant de Clermont Communauté, Maire de Pont du Château

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jean-Daniel GANNE, fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Puy de Dôme
- M. Yves GEAY, Président du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
- Mme Gaëlle OUTTIER, Chambre d'industrie et de commerce de Clermont –Ferrand Issoire

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Gérard ATTIA, Préfecture du Puy de Dôme
- M. Marc BOISSIER, Agence de l'eau Loire Bretagne
- Mme Bérengère CALENTIER, DIREN Auvergne – SEMA
- M. Jean-André GUILLERMIN, MISE de l'Allier
- Mme Audrey NADALLE, MISE du Puy de Dôme
- M. Paul PICQ, DIREN Auvergne – SEMA

Autres participants à la réunion

- Mme Nathalie BERNARD, Conseil Régional d'Auvergne
- Mlle Hélène ETIENNE, EP Loire - chargée de mission du SAGE Allier aval

Etaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Jean Jacques FAUCHER, Maire de Brioude
- M. Jean-Claude MAIRAL, Conseiller Régional d'Auvergne
- M. Jean-Louis AMAT, Sous-préfet d'Issoire
- M. Jean-Louis LAURENT, Président de la Chambre d'agriculture de l'Allier

Ordre du jour de la réunion

1. Révision du SDAGE Loire Bretagne : mode d'emploi et articulation avec les SAGE
2. « Veille juridique » : information sur les derniers textes réglementaires relatifs à la ressource en eau
3. La communication autour du SAGE :
 - plan de communication
 - logo du SAGE
 - Site Internet
4. Point d'information sur les travaux du barrage de Naussac
5. Questions diverses

Préambule

M. Bernard SAUVADE, Président de la CLE du SAGE Allier aval, accueille les membres du bureau et remercie M. Jean-Daniel GANNE, administrateur de la fédération de pêche du Puy de Dôme, de la mise à disposition des locaux de la fédération.

Le compte-rendu de la dernière réunion du bureau n'appelle pas de remarques, il est donc validé.

M. Bernard SAUVADE informe les membres du bureau que la Commission Aménagement et Environnement de l'EP Loire a donné un avis favorable au budget et plan de financement du SAGE Allier aval ainsi qu'au lancement de l'étude « Etat des lieux / Diagnostic » lors de sa réunion du 12 octobre dernier.

Les délibérations correspondantes seront prises lors du prochain Comité syndical du 24 novembre prochain. Suite à cette réunion, l'appel d'offres relatif à l'étude « Etat des lieux / Diagnostic » pourra être lancé.

Par ailleurs, un agent administratif devrait être recruté en 2006 pour assurer un appui administratif aux procédures SAGE portées par l'EP Loire.

M. SAUVADE informe également le bureau de la tenue d'une réunion des Présidents de CLE des SAGE du bassin Loire Bretagne organisée par le Comité de bassin Loire Bretagne qui se tiendra le 23 novembre à Orléans. Cette réunion permettra de faire un point sur la révision des SDAGE et la mise en place de la DCE et de présenter le projet de loi sur l'eau.

1. La révision du SDAGE Loire Bretagne

M. Paul PICQ (DIREN Auvergne) présente la démarche engagée sur le bassin Loire Bretagne visant à la révision du SDAGE et à l'application de la Directive Cadre sur l'Eau.

En préalable, il rappelle les enjeux identifiés à l'échelle de la commission géographique Allier Loire Amont. L'état des lieux du bassin approuvé en 2004 a permis de mettre en évidence les problèmes à résoudre.

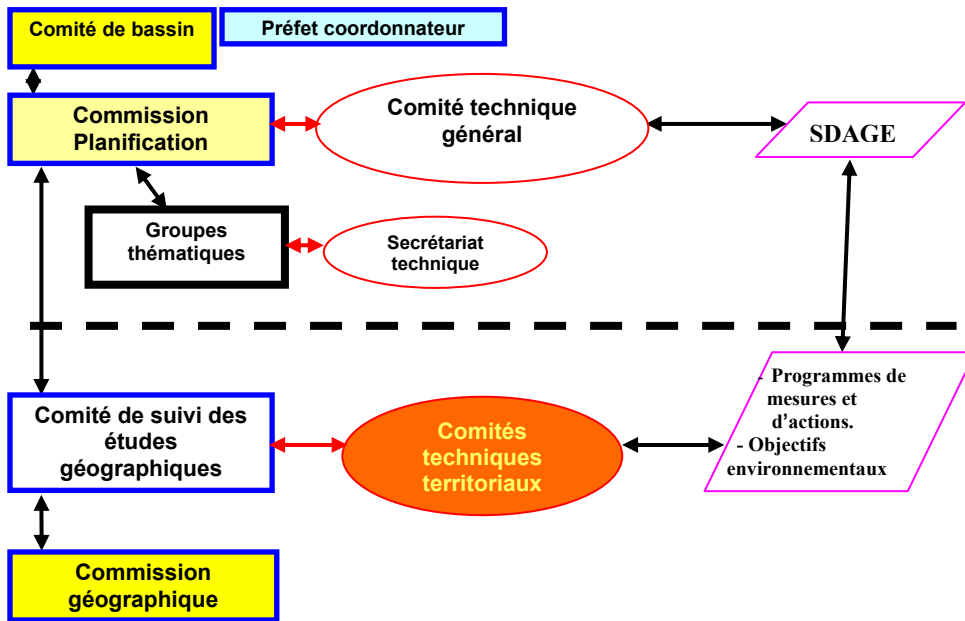
Cours d'eau (168 masses d'eau)	Plans d'eau (32 masses d'eau)	Eaux souterraines (32 masses d'eau)
<p>Délais / actions :</p> <p>Respect : 47% Doute : 30% Délais / actions : 23%</p>	<p>56% 19% 25%</p>	<p>74% 17% 9%</p>

Ainsi concernant les principaux cours d'eau de la commission Allier Loire Amont :

- 47% d'entre eux respecteraient les objectifs de bon état des eaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau pour 2015,
- 30 % sont classés en « doute » c'est-à-dire qu'ils risquent de ne pas atteindre les objectifs en 2015,
- 23% nécessitent des délais ou la mise en place d'actions complémentaires pour atteindre les objectifs en 2015.

M. PICQ souligne l'importance du territoire du SAGE Allier aval dans le périmètre de la commission Allier Loire amont.

L'organisation retenue sur le bassin Loire Bretagne pour la révision du SDAGE et l'élaboration du programme de mesures est ensuite présentée aux membres du bureau (cf. schéma).

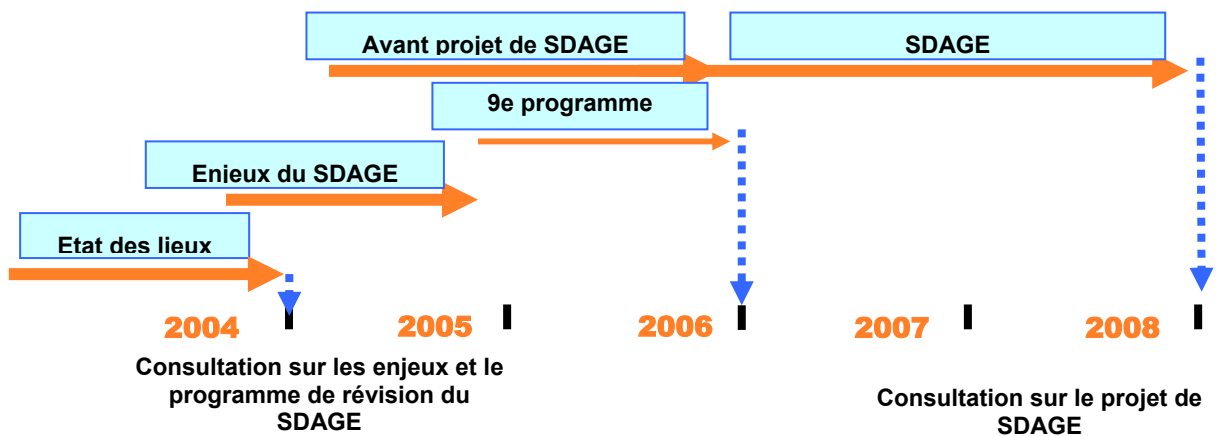


La révision du SDAGE s'appuie sur une organisation décentralisée : les sous-programmes de mesures sont élaborés sous l'égide des commissions géographiques, secondées par un comité de suivi sur le plan politique et de comités techniques territoriaux (CTT) sur le plan technique.

Le comité de suivi de la commission géographique Allier Loire Amont n'a pas été institué pour le moment mais devrait l'être prochainement. Il est signalé qu'au moins un Président de CLE siègera à ce comité et qu'il est fort probable, étant donné les enjeux du territoire, que M. SAUVADE soit sollicité pour participer à celui-ci.

A l'échelle du bassin Loire Bretagne, la coordination est assurée par le Comité de bassin, une commission Planification et 6 commissions thématiques. Ces commissions thématiques doivent notamment définir les principales orientations du 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau et les principales orientations du SDAGE.

Le calendrier de la révision du SDAGE est ensuite présenté.



Un avant projet de SDAGE sera réalisé pour 2006 afin d'orienter le 9^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau. Une première version du programme de mesures fera l'objet d'une concertation au premier semestre 2006.
L'adoption du SDAGE est attendue pour fin 2008.

La question de **l'articulation entre le SDAGE et le SAGE** est ensuite abordée, celle-ci amène plusieurs remarques.

- M. PICQ souligne la différence d'échelle d'analyse entre le SDAGE et le SAGE : celle du SAGE doit permettre d'aborder plus précisément les différentes problématiques de gestion de l'eau sur le bassin de l'Allier aval.
- M. Marc BOISSIER (Agence de l'Eau) indique que les travaux réalisés dans le cadre du SAGE pourront alimenter les travaux de révision du SDAGE et d'élaboration du programme de mesures étant donné les calendriers respectifs des deux procédures.
En revanche, il indique que si l'élaboration du SAGE prend trop de retard, le SDAGE ne pourra prendre en considération le SAGE.
- Mme Bérengère CALENTIER (DIREN Auvergne) illustre ces propos par un point particulier soulevé lors d'une réunion d'un groupe de travail* émanant du CTT : sur la rivière Allier, il existe un doute quand au respect du bon état en 2015 notamment pour le paramètre « Morphologie ». Le SAGE de l'Allier aval a été proposé par ce groupe de travail comme l'outil privilégié devant traiter cette problématique.
- M. BOISSIER attire l'attention des membres du bureau sur la difficulté de ne pas mélanger les deux procédures SAGE et SDAGE puisque l'on retrouve les mêmes organismes représentés dans ces démarches. La distinction entre le volet technique et le volet politique de ces procédures est également primordiale.
Par ailleurs, étant donné la grande sollicitation des élus et des techniciens, il est souligné l'importance de mener des réunions efficaces.
- M. René VINZIO (Maire de Pont du Château) souhaite que les études réalisées dans le cadre de ces procédures ne soient pas contradictoires et qu'au contraire celles-ci se recoupent.
- M. BOISSIER propose qu'une information régulière sur l'état d'avancement de la révision du SDAGE soit faite aux membres du bureau.

2. Information sur les textes réglementaires relatifs à la ressource en eau

M. PICQ et Mlle ETIENNE présentent aux membres du bureau différents textes réglementaires récents (2004 et 2005) qui intéressent la gestion de l'eau en France.

- **La réorganisation de la police de l'eau** (circulaire du 26 novembre 2004)
 - rationalisation et mutualisation des moyens consacrés à la police de l'eau afin d'améliorer le suivi et la mise en œuvre de la politique de l'eau,
 - à partir de 2006, un seul service de police de l'eau par département – sur le périmètre du SAGE Allier aval, ce sont les DDAF qui assureront la police de l'eau. La coordination sera assurée par la DIREN.

* Groupe de travail mis en place à l'échelle départementale afin d'affiner la caractérisation des masses d'eau et de proposer les actions complémentaires à mettre en œuvre pour respecter l'objectif de bon état en 2015.

▪ **La définition provisoire du bon état des eaux** (circulaire du 28 juillet 2005)

- le bon état sera défini au niveau européen d'ici 2007, en attendant la France a défini au niveau national un bon état provisoire afin de poursuivre la révision du SDAGE et l'élaboration du programme de mesures,
- Passage de la « qualité » des cours d'eau à la notion d' « état » prenant en compte les paramètres physico-chimiques mais aussi biologiques (IBGN, poissons, diatomées...) ou hydromorphologiques,
- le bon état des eaux superficielles repose sur 2 composantes : le bon état écologique et le bon état chimique, le « bon état » d'une eau de surface est atteint quand son état écologique et son état chimique sont au moins bons
- la circulaire fixe les paramètres et les valeurs-seuils provisoires du bon état
- l'évaluation du bon état écologique des eaux se définit par un écart à une référence fixée par type de masses d'eau.

M. Jean-Daniel GANNE (Fédération de pêche du Puy de Dôme) demande si cette circulaire vise également les eaux souterraines et les plans d'eau ou barrages.

M. PICQ précise que seules les eaux de surface sont concernées par celle-ci. Il ajoute que la DCE distingue des masses d'eau « fortement modifiées » (cas des barrages) qui ne sont pas soumises à l'objectif de bon état mais à un objectif de « bon potentiel ».

▪ **La gestion du Domaine Public Fluvial – DPF** (décret n° 2005-992 du 16 août 2005)

- La définition du DPF résulte du code civil et du code du DPF : les cours d'eaux domaniaux sont limités par la hauteur des eaux coulant à plein bord avant de déborder ;
- Dans le périmètre du SAGE, toute la rivière Allier est classée en DPF, ses limites évoluent avec la divagation de la rivière,
- Ce décret prévoit la possibilité pour les collectivités de se voir transférer la propriété et la gestion d'une unité cohérente du DPF – la priorité est donnée aux Régions

▪ **Le Schéma Directeur des Données sur l'Eau**

- le Schéma Directeur des données sur l'eau est un outil de planification des actions relatives aux données sur l'eau : organisation de la collecte, de la bancarisation et de la diffusion des données sur l'eau à l'échelle de chaque bassin hydrographique,
- Il constitue notamment une réponse aux exigences de la DCE en matière de mise en place de réseaux :
 - réseau de référence (sites présentant les conditions du très bon état et servant à la définition du système de classification de l'état écologique) – réseau pris en charge par l'Etat,
 - réseau de surveillance (évaluation de l'atteinte du bon état des eaux) – réseau pris en charge par l'Agence de l'eau,
 - réseau de contrôle opérationnel (évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre) – ce réseau repose sur les initiatives locales.
- Le SDDE du bassin Loire Bretagne a été approuvé le 31 octobre 2005 par le préfet coordonnateur de bassin

▪ **L'assouplissement des règles de fonctionnement des CLE** (Décret n°2005-1329 du 21 octobre 2005)

- La liste des membres de la commission locale de l'eau (CLE) n'est plus publiée au recueil des actes administratifs de chacun des départements intéressés, ni insérée dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans chaque département. Désormais, le recueil des actes administratifs ne publie plus que l'arrêté qui constitue la CLE ou qui la renouvelle entièrement mais il mentionne le site Internet sur lequel la liste des membres peut être consultée.
- Le quorum des deux tiers est obligatoire uniquement pour prendre des délibérations sur le règlement intérieur, sur l'adoption / la modification et la révision du SAGE. Ces dernières seront prises à la majorité des deux tiers des membres présents.
- Les délibérations « ordinaires » sont prises à la majorité des voix des membres présents, avec voix prépondérante du président de la CLE.

↳ Le règlement intérieur de la CLE du SAGE Allier aval devra être revu afin de prendre en considération ces nouvelles dispositions.

▪ **Le projet de loi sur l'eau : principales modifications pour les SAGE** (adopté par le Sénat en 1^{ère} lecture le 14 avril 2005)

- Renforcement de la portée juridique du SAGE : le SAGE se compose d'un Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, d'un règlement opposable aux tiers et de documents graphiques également opposables aux tiers
- Mise à enquête publique du SAGE
- Assouplissement des règles de composition de la CLE
- Précisions sur les conditions de modification d'un SAGE notamment dans le cadre de la réalisation d'une opération d'intérêt général

La discussion à l'Assemblée Nationale du texte est prévue pour février 2006.

3. La communication autour du SAGE

▪ **Plan de communication**

Mlle ETIENNE présente le plan de communication du SAGE qui constitue une trame de référence, une boîte à outils des actions de communication pour toute la durée du SAGE. Celui-ci n'est pas figé et des actions non prévues dans ce document pourront être mises en œuvre si besoin est.

Sont présentés aux membres du bureau, les objectifs de la communication, les cibles visées, les messages à diffuser et les moyens de communiquer.

Les actions de communication envisageables sont d'abord présentées en fonction des cibles visées :

- acteurs directs du SAGE : collectivités / organismes représentés au sein des instances du SAGE (CLE et groupes de travail)
- acteurs indirects du SAGE : acteurs qui mettront en œuvre le SAGE (élus, services de l'Etat...)
- grand public

Les actions envisageables sont ensuite rapprochées des différentes étapes d'élaboration du SAGE. Un tableau récapitulatif des actions est joint en annexe.

Pour l'année 2006, les principales actions de communication à mettre en œuvre sont :

- le site Web du SAGE
- le logo du SAGE
- une lettre du SAGE présentant les résultats de la première partie de l'étude Etat des lieux / Diagnostic

▪ M. Yves GEAY (Président du CEPA) propose qu'un lien vers le futur site Web du SAGE Allier aval soit créé sur le site web consacré à la rivière Allier (www.riviere-allier.com) réalisé dans le cadre du programme Loire Nature.

Il indique également que le SAGE fera l'objet d'un article dans le prochain numéro de la lettre d'information « Au fil de l'eau » également réalisée dans le cadre du programme Loire Nature.

Par ailleurs il informe le bureau du projet de publication sur la rivière Allier piloté par la FRANE (Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement) qui pourrait comporter un point sur le SAGE de l'Allier aval.

▪ M. BOISSIER précise que tous les membres du bureau et plus largement de la CLE doivent être des relais d'information pour le SAGE ; l'information diffusée doit être cohérente.

Par ailleurs, il propose aux membres du bureau de renforcer l'information à destination des membres de la CLE à travers la diffusion régulière d'un document synthétique sur l'état d'avancement du SAGE et les résultats des réunions du bureau.

↳ Une première « lettre d'information interne » sera préparée pour une présentation lors de la prochaine réunion du bureau.

La question du pilotage des actions d'information et de communication est également abordée, 2 solutions sont possibles :

- un pilotage par le bureau de la CLE,
- un pilotage par une commission « information et communication » créée à cet effet.

↳ Etant donné l'avancement de la procédure, le bureau décide d'assurer le pilotage des actions de communication pour le moment.

▪ **Logo du SAGE**

Le logo du SAGE Allier aval est choisi parmi plusieurs propositions par les membres du bureau de la CLE. Celui-ci est présenté en première page du compte-rendu.

Ce logo constitue le « visage » du SAGE et permettra d'identifier clairement les documents établis dans le cadre de cette démarche.

▪ **Site Web du SAGE**

Mlle ETIENNE présente le site Web du SAGE de l'Allier aval qui s'articule autour de deux menus principaux :

- un menu basique (accueil / actualités, contacts, plan du site, glossaire, liens)
- et un menu « SAGE » (le SAGE, les acteurs, l'Allier aval, et ailleurs ?, dossiers, documents en ligne, photos).

Ce site sera prochainement mis en ligne, pour validation dans un premier temps (avec un accès restreint) puis définitivement.

4. Point d'information sur les travaux du barrage de Naussac

Au 15 novembre, le traitement des fuites du parement amont du barrage de Naussac est pratiquement terminé (un léger retard a été pris dans ce traitement), la fin est prévue pour la semaine 47.

Le début du remplissage de la retenue est prévu pour début décembre. Les travaux restants à réaliser sur la retenue secondaire du Mas d'Armand n'empêchent pas le remplissage.

5. Questions diverses

▪ Etude « Etat des lieux / Diagnostic »

L'appel d'offres relatif à l'étude « Etat des lieux / Diagnostic » du SAGE sera lancé par l'EP Loire suite à l'adoption d'une délibération relative à celle-ci lors du Comité Syndical du 24 novembre.

Le bureau de la CLE souhaite être associé à la procédure de sélection du bureau d'étude devant réaliser cette première étude. Les membres du bureau s'interrogent sur la prise en compte de leur avis par l'Etablissement Public Loire.

Mlle ETIENNE précise que M. SAUVADE sera convié aux réunions de la commission d'Appel d'offres relatives au SAGE Allier aval.

Des précisions sur les possibilités et éventuellement les modalités d'une prise en compte de l'avis du bureau dans cette procédure seront apportées par la suite par l'EP Loire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAUVADE lève la séance à 17h30.

Le Président de la CLE du SAGE Allier aval,

M. Bernard SAUVADE

ANNEXE : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEABLES

OUTILS	CIBLE	OBSERVATIONS	PERIODICITE	REALISATION / ORG.	*
Compte rendu de réunion	Acteurs directs	Réunions de la CLE, du bureau, des groupes de travail	Continue	Structure porteuse – conception en interne	WEB
Rapport d'études	Acteurs directs	Les membres de la CLE et du bureau seront destinataires de tous les documents relatifs au SAGE notamment afin de valider les différentes études. Chaque étude sera accompagnée d'un document de synthèse et de cartographies afin de faciliter l'appropriation de ces documents par les acteurs.	Lors de la validation des études	Bureaux d'études – structure porteuse	WEB
Document de synthèse des études	Acteurs directs		Lors de la validation des études	Bureaux d'études – structure porteuse	WEB
Atlas cartographique	Acteurs directs		Continue	Bureaux d'études – structure porteuse	WEB
Projet, document et synthèse du SAGE	Acteurs directs + acteurs consultés		Phase de validation du SAGE	Bureaux d'études – structure porteuse	WEB
Sorties sur le terrain	Acteurs directs	Sorties d'1/2 journée pouvant être couplées à des réunions des groupes de travail.	Phase « préconisations »	Structure porteuse + intervenants extérieurs selon thématique	
Veille juridique	Acteurs directs	Information réalisée lors des réunions du bureau principalement	Continue	DIREN – structure porteuse	
Lettre du SAGE	Acteurs directs et indirects	Principal outil de communication du SAGE, diffusion à 1100 exemplaires	A la fin de chaque étape du SAGE	Structure porteuse – conception en interne	WEB
Document de présentation du bassin versant	Acteurs directs et indirects	Synthèse de l'état des lieux et du diagnostic permettant d'avoir une vision globale de l'eau sur le bassin versant.	A la fin de la phase d'état des lieux / diagnostic	Bureaux d'études – structure porteuse	WEB
Brochure du SAGE	Acteurs directs et indirects	Présentation des dispositions et conséquences du SAGE, 10 000 exemplaires environ	Après adoption du SAGE	Structure porteuse – conception en interne	WEB
Journée d'information	Acteurs directs et indirects	Information sur l'état d'avancement du SAGE, débat sur une ou plusieurs thématiques	Phases « Diagnostic » et « préconisations »	Structure porteuse + intervenants extérieurs selon thématique	
Charte graphique	Tout public	Logo du SAGE, personnalisation des documents du SAGE	Continue	Structure porteuse – conception en interne	
Site Internet	Tout public	Outils d'information et de mise à disposition des documents relatifs au SAGE	Continue	Structure porteuse – conception en interne	
Relations avec les médias	Tout public	Information du grand public lors des grandes étapes / événements du SAGE	Continue	Structure porteuse	

En gris : documents servant indirectement de support de communication

***WEB** : documents pouvant être mis à disposition du public sur le site Internet du SAGE